

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'entreprise :	
Adresse :	
Adresse de livraison, si différente :	
Téléphone :	
Courriel de facturation :	
Personne à contacter pour obtenir des informations sur les besoins en produits et particularités de livraison :	
L'entreprise accepte de recevoir les offres sur les promotions, produits et nouveautés par courriel :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE INDIVIDUELLE	<input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF	<input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ PAR ACTIONS	<input type="checkbox"/> AUTRE :
DATE DE CONSTITUTION :		NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ) :	
N° T.P.S. :		N° T.V.Q. :	
NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ADMINISTRATEUR DÛMENT AUTORISÉ DE L'ENTREPRISE, ADRESSE PERSONNELLE ET DATE DE NAISSANCE			
Nom :		Fonction :	
Adresse :			
Téléphone :		Courriel :	Date de naissance :

RENSEIGNEMENTS BANCAIRES / FOURNISSEURS

Limite de crédit mensuelle demandée :	\$		
Nom de l'institution financière :	Transit :	No compte :	
Adresse :	Téléphone :		
Fournisseur actuel d'énergie :	Téléphone :		
Adresse :	Courriel :		
Autre fournisseur :	Téléphone :		
Adresse :			

CONDITIONS RÉGISSANT L'OUVERTURE DE CRÉDIT

- AUTORISATION SPÉCIALE :** Je (nous) soussigné(e)(s), représentant(e)(s) dûment autorisé(e)(s) de la présente entreprise, autorise Harnois Énergies inc. ou Harnois Groupe Immobilier inc. (ci-après appelées « Harnois ») à faire enquête sur moi et/ou la présente entreprise afin d'obtenir toutes les informations nécessaires, utiles ou pertinentes dans le but d'établir la cote de crédit de l'entreprise par la voie d'une agence de renseignements;
- CAUTIONNEMENT :** Tout cautionnement donné par un ou des administrateurs ou associé(e)(s) de l'entreprise pourra être retiré ultérieurement en transmettant un avis écrit par un courrier recommandé à Harnois; la caution demeurera toutefois responsable de tout solde alors dû, en plus des intérêts et frais jusqu'à parfait paiement. Harnois se réserve le droit de demander un nouveau cautionnement ou une autre garantie ou de mettre fin au crédit accordé;
- CONDITIONS GÉNÉRALES :** Le client reconnaît que les conditions suivantes s'appliqueront si l'ouverture de crédit est accordée, sauf si des conditions différentes ont été convenues entre les parties par convention particulière;
- INTÉRÊTS :** Toute somme en souffrance portera intérêt au taux de 18 % l'an, soit 1,5 % par mois. Tout chèque retourné sans provision entraînera des frais de 50 \$ à la charge du détenteur de compte;
- FRAIS DE RECOURVEMENT :** Tous les coûts de perception et/ou frais judiciaires encourus par Harnois pour la protection ou le recouvrement de toute somme due par le client seront à la charge de ce dernier, jusqu'à un maximum de 20 % du solde dû;
- RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Harnois demeure propriétaire des biens vendus et le transfert du droit de propriété n'a pas lieu lors de la formation du contrat, mais seulement lorsque tous les montants dus en vertu du présent contrat auront été entièrement payés;
- INTERDICTION DE GREVER LES BIENS VENDUS :** Tant que le prix des biens vendus n'aura pas été entièrement payé, le client ne pourra, d'aucune façon, céder en garantie, hypothéquer, grever ou affecter d'une charge ou d'un droit ou engager ou permettre que soit engagé à titre de sûreté la totalité ou une partie des biens vendus. De plus, advenant que les biens vendus soient pris en garantie ou saisis en justice, le client s'engage à obtenir immédiatement mainlevée de telle garantie ou saisie à ses frais et dépens;
- RÉSERVOIRS :** le client déclare que ses réservoirs ou les réservoirs dans lesquels seront entreposés les biens vendus sont conformes à toute réglementation applicable en la matière et assume tous risques liés à l'entreposage et à la vente des biens vendus;
- JURIDICTION ET ÉLECTION DE DOMICILE :** Toutes procédures relatives au présent contrat et/ou aux relations entre les parties devront être intentées devant le tribunal ayant compétence dans le district judiciaire de Joliette et toutes procédures entreprises, le cas échéant, pourront être signifiées à l'adresse du client ci-haut mentionnée ou si cette adresse n'est plus valide, au greffe de la Cour supérieure du district de Joliette où le client élit domicile. Le présent contrat est régi par les lois de la province de Québec.
- Le ou les requérants reconnaît(ssent) avoir pris connaissance des clauses stipulées ci-haut et accepte(nt), par leur signature, qu'elles soient applicables. Advenant que l'ouverture de compte requise soit au bénéfice d'une entreprise, le ou les requérants se tient(nent) personnellement et solidairement responsable(s) avec elle du paiement de toute somme due et renonce(nt) aux bénéfices de division et de discussion.**

SIGNATURE DE LA PERSONNE OU DU REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ TEL QU'IL LE DÉCLARE

À titre de caution de l'entreprise, je me tiens personnellement et solidairement responsable avec elle du paiement de toute somme due par l'entreprise et je renonce aux bénéfices de division et de discussion. Je reconnais que le présent cautionnement est une condition essentielle pour que Harnois accepte de consentir du crédit à l'entreprise.

Nom : _____ Signature : _____ Date : _____

Veillez joindre une copie des derniers états financiers de votre entreprise si la limite mensuelle demandée est de 250 000 \$ et plus. Si votre entreprise fait la vente de produits pétroliers, veuillez joindre une copie de votre certificat d'enregistrement et une copie du permis de commerce de produits pétroliers. Harnois pourra toujours requérir la signature de conventions supplémentaires ou complémentaires. Dans le cas d'une ouverture de compte « Approvisionnement par carte » (Énergies Express), Harnois Énergies ne pourra effectuer aucune vente avant réception d'une acceptation écrite des conditions particulières.

Veillez retourner le formulaire signé à supportauxventes@harnoisenergies.com